



DOMAINE : **PERSONNEL**

RÉFÉRENCE : PER 5.5 – Relations d'emploi ou d'affaires et modalités de paiement

L'usage du masculin a pour but d'alléger le texte.

CONTRAT DE SERVICE

ENTRE D'UNE PART : Le **Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario**, personne morale dont le siège social est situé au 201, rue Jogues, Sudbury, dans la province de l'Ontario, dûment représenté aux fins des présentes par _____. (ci-après nommé « le **CSCNO** »)

ET D'AUTRE PART : _____ (ci-après nommé « le **contractant** »)

ATTENDU QUE le **contractant** dispose des ressources, de la compétence et de la volonté nécessaire pour assurer la prestation de services requis par le **CSCNO**;

ATTENDU QUE le **contractant** connaît et respecte la spécificité francophone et catholique du **CSCNO**;

ATTENDU QUE le **contractant** assume l'entière responsabilité de toute cotisation régulière et statutaire, notamment celle aux fins d'impôt;

ATTENDU QU'il est de l'intention des parties que les services du contractant soient retenus par le biais du présent contrat de service et qu'aucune disposition des présentes ne puisse être interprétée de manière à créer de relation employeur-employé;

ATTENDU QUE le **contractant** est responsable des méthodes et des moyens utilisés pour s'acquitter des obligations découlant du présent contrat, dans la mesure où les services rendus satisfont aux besoins, aux attentes et aux normes de qualités exigées par le **CSCNO**;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - SERVICES

Le **contractant** s'engage, conformément à toutes les dispositions du présent contrat, à assurer la prestation des services suivants :

- (Énumérer les services requis, soit le résultat recherché et non pas les moyens pour atteindre ce résultat.)

ARTICLE 2 - HONORAIRES ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Le **CSCNO** s'engage à verser la somme de _____ \$ selon les modalités suivantes :

- 25 % payable dans les 30 jours suivant la signature de l'entente;
- 50 % dans les 30 jours suivant l'approbation d'un rapport de progrès intérimaire;
- 25 % dans les 30 jours suivant l'approbation de la version finale du produit. L'approbation finale sera accordée si le produit est livré dans les délais et satisfait aux besoins, aux attentes et aux normes de qualité du **CSCNO**.

ou

Le **CSCNO** s'engage à verser la somme de _____ \$ par jour, par heure ou par projet de travail consacré par le contractant à l'exécution des services indiqués à l'article 1, et ce, sur présentation de la documentation appropriée qui détaillera le travail effectué et le temps qui y a été consacré. Les parties conviennent que chaque journée de travail excédant _____ devra préalablement être approuvée par le **CSCNO**. Le travail effectué devra satisfaire aux besoins, aux attentes et aux normes de qualité du **CSCNO** et devra être livré dans les délais.

ARTICLE 3 - FRAIS ENCOURUS PAR LE CONTRACTANT

Les frais ordinaires encourus par le contractant pour assumer ses responsabilités durant la réalisation du contrat tel que requis par le **CSCNO** seront remboursés, selon les lignes de conduite et les pratiques en vigueur, sur présentation de pièces justificatives.

ARTICLE 4 - DURÉE DU CONTRAT ET RÉSILIATION

- 4.1 À moins de résiliation aux termes des dispositions ci-incluses, le présent contrat sera en vigueur et exécutoire du _____ au _____.
- 4.2 Le présent contrat pourra être prolongé par simple entente écrite entre les parties.
- 4.3 Les parties peuvent mettre fin à la présente entente à la condition que toutes les parties visées y consentent ou au dixième jour suivant l'envoi d'un avis écrit acheminé par courrier recommandé à l'adresse de l'autre partie.
- 4.4 Conformément au présent article, l'article 2 s'appliquera au prorata du travail déjà effectué et approuvé au moment de la résiliation du contrat.

ARTICLE 5 - ÉCHÉANCIER

- 5.1 Dans les _____ jours suivant la signature de l'entente, une première rencontre entre, un représentant autorisé du **CSCNO**, et le **contractant** aura lieu afin d'identifier les attentes du **CSCNO**.
- 5.2 Une deuxième rencontre entre les mêmes parties aura lieu le _____ afin de vérifier la progression du travail.
- 5.3 Une dernière rencontre aura lieu lorsque les services requis auront été rendus. Le produit final sera remis lors de cette rencontre et sera subséquemment validé par le **CSCNO**.

ARTICLE 6 - CONFIDENTIALITÉ ET SOUS-TRAITANCE

- 6.1 Le **contractant** s'engage à respecter le caractère confidentiel de certains renseignements auxquels il pourrait avoir accès dans le cadre de l'exécution de ce contrat et il s'engage à ne pas dévoiler ou utiliser ces renseignements sans l'autorisation écrite du **CSCNO**. De plus, le **contractant** devra prendre des mesures raisonnables pour préserver le caractère confidentiel de l'information obtenue.
- 6.2 Le **contractant** s'engage à ne pas affecter, transférer ou autrement céder, en tout ou en partie, ses intérêts, droits et obligations dans le présent contrat sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite du **CSCNO**.

ARTICLE 7 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

7.1 Le **CSCNO** est le titulaire exclusif de tous les droits et titres relativement à la propriété intellectuelle ou aux droits d'auteur pour le travail, les documents ou tout ce qui découle directement du travail effectué dans le cadre de l'exécution du contrat.

ARTICLE 8 - ASSURANCE RESPONSABILITÉ (FACULTATIF)

Le **contractant** s'engage à maintenir une assurance suffisante pour couvrir tout risque relié à la présente entente. Sur demande, le contractant fournira au **CSCNO** une preuve qu'il détient lesdites assurances.

Le **contractant** s'engage à indemniser le **CSCNO** contre toute demande, toute réclamation, toute perte, tout coût, tout dommage, toute action, toute poursuite ou toute autre procédure entamés par qui que ce soit, occasionnés par les activités du **contractant** ou attribuables à celles-ci en vertu de ce contrat, y compris par rapport à son statut de travailleur autonome.

ARTICLE 9 - TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES FACULTATIFS

Le **contractant** déclare être enregistré aux fins de la taxe sur les produits et services. Le numéro de TPS du **contractant** est le _____.

ou

Le **contractant** déclare être un « petit fournisseur » aux fins de la taxe sur les produits et services.

ARTICLE 10 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATION

Toute correspondance destinée au **CSCNO** et afférente au présent contrat devra être adressée à son représentant autorisé, _____, au :

Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario
201, rue Jogues
Sudbury (Ontario) P3C 5L7
(705) 673-5626, poste ...

Toute correspondance destinée au **contractant** devra lui être adressée au : _____.

ARTICLE 11 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- a) Le **contractant** remettra une copie imprimée et une copie sur support informatique du travail accompli en utilisant la version _____ du logiciel _____. Les parties conviennent également que le **contractant** devra posséder tout l'équipement nécessaire à l'exécution du présent contrat, y compris la version ... du logiciel...
- b) Le **contractant** s'assurera de la qualité linguistique du produit.
- c) Seules les conditions prévues au présent contrat s'appliquent. Toute modification au présent contrat doit être effectuée par écrit et dûment signée par les parties.
- d) La nullité ou le caractère inexécutable d'une des clauses du présent contrat ne porte pas atteinte à la validité et au caractère exécutoire des autres clauses. La clause nulle ou inexécutable est réputée non écrite.

e) Le présent contrat et son interprétation sont régis par les lois de l'Ontario. Aux fins des présentes, les parties font élection de domicile à Sudbury, Ontario.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ.

Le **CSCNO** :

À SUDBURY LE _____^e JOUR DE _____ 20__.

Le **contractant** :

À _____ le _____^e jour de _____ 20__.

Signature :

Titre :

